

Sujet : [INTERNET] Projet éolien WPD Ambernac - Avis défavorable - sous-sol karstique et risques sur les nappes phréatiques, circulations d'eau et sources

De : patrimoine-rural-ambernac@mail.fr

Date : 10/03/2023 15:28

Pour : pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Jean-Marie DROUAUD, Commissaire-Enquêteur,

WPD et son bureau d'études ENCIS sous-évaluent le risque du fait de la nature karstique du sous-sol. Vous trouverez ci-joint la justification de notre observation.

Pour ces raisons, le collectif Patrimoine Rural d'Ambernac est opposé au projet éolien de WPD sur notre commune car il ne veut pas que le sous-sol et particulièrement le karst soient perturbés par les travaux des pelleteuses menaçant les nappes phréatiques, circulations d'eau et donc l'approvisionnement des sources, fontaines, ruisseaux et agriculture.

Bien cordialement,
Collectif Patrimoine Rural d'Ambernac

FreeMail powered by mail.fr

—Pièces jointes :-----

FICHE GEOLOGIQUE 2_PRA.pdf

30 octets

LE KARST et les risques sur les nappes phréatiques et circulations d'eau

Tout le sous-sol de notre région est assis sur une couche de calcaire épaisse : c'est le karst. Il est particulièrement massif autour de La Rochefoucauld, s'arrête à l'est de Roumazières et au Nord avant Confolens (au granit).

A Ambernac, il est souvent recouvert par des sables plus la terre arable.

Sous le karst se trouvent les nappes phréatiques.

Ce karst est un gruyère : les eaux chargées de minéraux et de gaz carbonique en s'infiltrant ont dissout et creusé des galeries, grottes, chambres, avec des rivières, ruisseaux souterrains, siphons...

C'est donc tout un système complexe et fragile de tuyauterie naturelle qui alimente nos sources et fontaines. Des exemples visibles de grottes karstiques autour de nous : grotte de La Fuie de Saint-Laurent, grotte de La Fuie de Chasseneuil, grotte de Lascoux (St-Laurent), grottes de Grosbot à Champagne Mouton, de La Roche et Beaumont à Alloue. Egalement le Gouffre de Chez Tarlot à Saint-Claud.

La plus grande partie nous est invisible. Mais si les pelleteuses creusant à 5 m découvrent un gouffre, que feront les éoliens ? À l'emplacement de la machine E4 à La Tâche, en 2014, Abo Wind a fait boucher le gouffre au béton (de l'entreprise Fourgeaud à Chasseneuil). On estime à hauteur de 100 m³. Afin d'être sûr, on posa la question à M. Fourgeaud, alors maire de Chasseneuil, lors d'une réunion publique de Charente Limousine Environnement, à Nieuil, en 2016. Devant 160 personnes présentes, il leva les bras au ciel, indiquant par ce geste qu'une quantité phénoménale de béton avait servi à combler ce gouffre.

Ainsi fut peut-être détruit un trésor comparable à celui de la grotte du Quéroy à Pranzac ou celle de la Licorne à Saint-Projet...

Et c'est sans compter la perturbation des circulations air et eau souterraines. Nous connaissons une maison de 19^{ème} siècle à 600 m de cette E4 dont la façade se fissura peu après...

L'association RAPASSE avait contacté au moment de l'enquête publique de Saint-Claud (défunt projet Valeco) le spécialiste mondial du Karst charentais (nombreux sont les Charentais qui ignorent que le Karst de La Rochefoucauld et le Bassin de la Touvre sont des célébrités géologiques et spéléologiques mondiales), le professeur Grégory DANDURAND.

Voici sa réponse :

« Le 9 mars 2017 à 18:46

Bonjour,

Désolé de répondre tardivement mais je ne suis pas souvent à mon bureau.

D'après les informations que vous m'avez transmises, il y a effectivement, je pense, un risque de perturbation des eaux souterraines.

En effet, le dégagement de la couverture détritique argileuse jaune à chailles tertiaire ou même son amincissement par les travaux d'excavation pour l'implantation des éoliennes,

pourrait favoriser l'infiltration des eaux météoriques au contact des calcaires dolomitiques du Lias.

L'accès à de nouveaux réseaux souterrains est possible. Des effondrements en surface également.

Bien à vous,

Grégory Dandurand »

GEO-ARCHEOLOGUE

Inrap Centre archéologique de Champagne-Ardenne

38, rue des Dats - ZI - 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré

Laboratoire TRACES UMR 5608 - <https://traces.univ-tlse2.fr/>



© apache chassiecq - Une des excavations à Turgon: le socle karstique est atteint

C'est ce qui s'est passé à TURGON (voir photo), lors des travaux des éoliennes d'Engie Green : le calcaire épais mis à nu a été perforé sur 22 mètres de profondeur, jusqu'à ce que l'eau de l'aquifère atteint jaillisse sous pression ! Dans les trous de forage a été ensuite injecté le béton des pieux d'ancrage...Combien de m3 de béton ont souillé les eaux de la nappe ?

Résumé : Le collectif Patrimoine Rural d'Ambernac est opposé au projet éolien car il ne veut pas que le sous-sol et particulièrement le karst soient perturbés par les travaux des pelleteuses menaçant les nappes phréatiques, circulations d'eau et donc l'approvisionnement des sources, fontaines, ruisseaux et agriculture.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Projet de parc éolien d'AMBERNAC (16)

De : Edith de Pontfarcy <edithdepontfarcy@gmail.com>

Date : 10/03/2023 17:09

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez une nouvelle observation en pièce jointe qui montre qu'il ne faut pas se tromper d'enjeu entre protection de la biodiversité et développement des énergies renouvelables.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous lui porterez.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de Pontfarcy

— Pièces jointes : —

AMBERNAC_Obs5_RIIPM_biodiversité_éolien.pdf

30 octets

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le développement des Enr répondrait à une raison impérative d'intérêt public majeur. Cependant, les Enr ne peuvent se résumer au développement du seul éolien. C'est bien ce qui est défendu dans l'objectif 51 du SRADDET : « **Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable** ».

Que nous disent les chiffres, cette Enr intermittente répond-elle à une RIIPM ?

Au niveau national :

- 1- La consommation électrique :
 - en 2020 : 461 TWh
 - en 2021 : 467 TWh
 - en 2022 : 459 TWh¹

- 2- La puissance éolienne installée :
 - en 2020 : 17 616 MW²
 - en 2021 : 18 783 MW³
 - en 2022 : 20 915 MW (dont 480 MW offshore)⁴

- 3- La production éolienne⁵ :
 - en 2020 : 39,6 TWh
 - en 2021 : 36,5 TWh
 - en 2022 : 37,5 TWh

- 4- La couverture de la consommation électrique annuelle par la production éolienne :
 - **en 2020 : 8,8%**⁶
 - **en 2021 : 7,8%**⁷
 - **en 2022 : 8,3%**⁸

¹ RTE – Bilan électrique 2022 – principaux résultats, p. 4

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2023-02/Bilan-electrique-2022-synthese.pdf>

² Panorama de l'électricité renouvelable, 31 décembre 2020, page 17

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-04/Panorama%20T4-2020-V2.pdf>

³ Panorama de l'électricité renouvelable, 31 décembre 2021, page 15

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/Pano-2021-T4.pdf>

⁴ Données et études statistiques – STAT INFO – Tableau de bord éolien – Quatrième trimestre 2022

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/526>

⁵ RTE – Bilan électrique 2022 – principaux résultats, p. 12

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2023-02/Bilan-electrique-2022-synthese.pdf>

⁶ Panorama de l'électricité renouvelable – 31 décembre 2020, p. 20

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-04/Panorama%20T4-2020-V2.pdf>

⁷ Panorama de l'électricité renouvelable – 31 décembre 2021, p. 18

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/Pano-2021-T4.pdf>

⁸ Données et études statistiques – STAT INFO – Tableau de bord éolien – Quatrième trimestre 2022

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/526>

5- Le facteur de charge :

- en 2020 : 27%
- en 2021 : 23%⁹
- en 2022 : 21,6%, le plus bas depuis 10 ans.¹⁰

Au regard de ces chiffres, de 2020 à 2022, au plan national,

- la puissance éolienne installée a augmenté de 18,72%,
- la couverture de la consommation électrique par la production électrique de source éolienne est passée de 8,8% à 8,3%, sachant que la consommation électrique a baissé sur la période.
- Ces mauvais résultats sont corroborés par une baisse importante du facteur de charge alors que les aérogénérateurs installés sont plus hauts et plus puissants, et la puissance installée comporte une part d'éolien offshore.

Les résultats ne sont pas meilleurs avec la part de l'éolien dans la consommation d'énergie primaire (nucléaire, pétrole, gaz naturel, fuel, charbon, Enr...)

- en 2020, elle s'élève à 1,6%¹¹
- en 2021, elle s'élève à 1,3%¹²

En Nouvelle Aquitaine :

- 1- La puissance éolienne installée en 2021 s'élève à 1 168 MW pour 2% de la production électrique de la région.¹³

Par conséquent, l'augmentation prévisionnelle démentielle de la puissance installée éolienne ne représentera qu'une part marginale de la production électrique de la région.

Passer de 1 168 MW à 4 500 MW de puissance installée en 2030 (objectif du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine) conduira, toutes choses égales par ailleurs, à une part de production électrique de source éolienne d'environ 7,71%, et donc à environ 1500 éoliennes.

- 2- L'objectif 2030 du SRADDET est largement atteint dans l'ex poitou-Charentes.

Les 2728,10 MW de puissance autorisée représentent 60,62% de l'objectif des 4500 MW en 2030 dans quatre des 12 départements de la région, sans compter les projets qui ont été

⁹ Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2022 - page 14

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/Pano-2021-T4.pdf>

¹⁰ RTE – Bilan électrique 2022 – principaux résultats, p. 12

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2023-02/Bilan-electrique-2022-synthese.pdf>

¹¹ Ministère de la Transition énergétique, DATALAB, Chiffres clés de l'énergie, édition 2021, septembre 2021, p. 26

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie-2021/pdf/chiffres-cles-de-l-energie-edition-2021.pdf>

¹² Ministère de la Transition énergétique, DATALAB, Chiffres clés de l'énergie, édition 2022, novembre 2022, p. 29

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie-2022/pdf/chiffres-cles-de-l-energie-2022-signets.pdf>

¹³ Observatoire de l'éolien 2021 de FRANCE ENERGIE EOLIENNE (FEE), p. 127

https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/ObsEol_2021_web_HD.pdf

portés à l’instruction depuis le 1^{er} janvier 2022. Parmi les **1197,60 MW** rejetés ou refusés, certains seront autorisés par une prétendue insuffisance de motivation des arrêtés préfectoraux.¹⁴

L’objectif 2030 pour les quatre départements de l’ex Poitou-Charentes est donc largement atteint.

Conclusion :

1- Buts poursuivis par le développement de l’éolien :

- **Une diversification du mix électrique à 50% de renouvelable**, « **décision prise au doigt mouillé** » (Henri Proglio, président d’honneur d’EDF) et pour des raisons politiques d’accord avec les Verts (Ségolène Royal) en sabordant EDF, notre joyau industriel. **Nous sommes passés d’un Etat stratège à un Etat bavard** comme l’affirme, à la Commission d’enquête de l’Assemblée nationale, le Haut-commissaire à l’énergie atomique, Yves Bréchet.¹⁵

- **Une baisse des émissions de CO₂ et plus largement des GES :**
La France a une **production d’électricité décarbonée à 87,3% contre 91,4% en 2021**, « **Les centrales à gaz ont été sollicitées à un niveau inédit** » en 2022¹⁶.

« Les émissions de gaz à effet de serre de la production d’électricité sont en augmentation continue. »

« Les émissions de gaz à effet de serre du système électrique ont atteint 25 MtCO₂eq, contre 21,5 l’an passé. Le recours plus fréquent aux centrales au gaz en France l’explique, bien que le charbon ait été moins utilisé. »¹⁷

La décarbonation est ailleurs, dans d’autres secteurs que sont les transports, les bâtiments et l’économie (industrie et agriculture), ainsi qu’à la réduction de leur consommation énergétique.

¹⁴ DREAL Nouvelle-Aquitaine - Cartographie des zones propices au développement de l’éolien terrestre

« **Tableau de suivi de l’éolien terrestre en Nouvelle-Aquitaine au 1^{er} janvier 2022** », pdf. 39

<https://viapl.fr/wp-content/uploads/2022/10/Prefecture-cartographie-zones-eolien-terrestre-concertation.pdf>

¹⁵ Commission d’enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d’indépendance énergétique de la France

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/autres-commissions/commissions-enquete/ce-independance-energetique/documents?typeDocument=crc&order=date_depot_desc&limit=10

¹⁶ RTE – Bilan électrique 2022, p. 3-6.

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2023-02/Bilan-electrique-2022-synthese.pdf>

¹⁷ RTE – Bilan électrique 2022 – Un système électrique français résilient face à la crise énergétique

<https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-2022#:~:text=En%202022%2C%20la%20production%20totale,sur%20la%20p%C3%A9riode%202014%2D2021.>

2- Conséquences du choix du mix énergétique reposant sur l'éolien.

L'ancien Haut-commissaire, Yves Bréchet, soutient devant la Commission d'enquête que nous sommes face à « **une méconnaissance de l'ensemble du problème énergétique** » et que « **la politique énergétique du pays a été décidée par un canard sans tête.** »¹⁸

Loïk Le Floch-Prigent (ancien président de Gaz de France) assure qu'« **On a confié le destin énergétique de la France à des ignorants.** »¹⁹

Toutes ces inconséquences pour la collectivité, cela va sans dire, ont un **coût**

- **social** (précarité énergétique d'un grand nombre de français, augmentation de la fracture sociale entre villes et campagnes, absence de cohésion sociale dans les villages, problème de santé publique, dépréciation immobilière, détérioration du cadre de vie),
- **économique** (délocalisation de notre industrie, abandon de savoirs industriels, tourisme),
- **financier** (déséquilibre de la balance commerciale et déficit public),
- mais aussi **écologique** et **environnemental** (telles les insuffisances relevées par la DDT et la MRAe pour ce projet).
- ...

Il ne vous appartient pas de juger de la politique énergétique de la France ; cependant ni la santé des personnes, ni la biodiversité, ni les patrimoines bâti et paysager, ne doivent être sacrifiés sur l'autel mirifique d'objectifs à la fois irréalistes et néfastes pour notre souveraineté et indépendance énergétique et dont on ne sait pourquoi ils ont été déclarés répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur.

Un avis défavorable ne peut que s'imposer.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY

¹⁸ Revue politique et parlementaire - 2 décembre 2022

<https://www.revuepolitique.fr/audition-a-lassemblee-nationale-de-yves-brechet/#fnref-25692-1>

¹⁹ Europe 1 – 2 mars 2023

<https://www.youtube.com/watch?v=QocLTcx0ai8>

Sujet : [INTERNET] NON au projet éolien d'Ambernac
De : Dominique de Pontfarcy <d2pontfarcy@gmail.com>
Date : 10/03/2023 17:35
Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur

Avant tout je voudrais faire un constat:en Nouvelle Aquitaine,l'ensoleillement est incontestable et si l'on compare les chiffres 2022 des productions éolienne et photovoltaïque on peut s'interroger sur cette obsession à vouloir implanter encore et encore des éoliennes de surcroît toujours plus imposantes.

En prenant les chiffres produits par RTE pour 2022,on observe pour l'éolien une production maximum de 1316 MW et pour le solaire de 2894 MW.;plus intéressant encore,le taux de couverture moyen c'est à dire la réponse apportée en terme de consommation d'électricité dans la région,la part de l'éolien s'élève à 6,8% contre 11,4% pour le solaire.

Maintenant je voudrais faire deux observations sur les risques naturels que le promoteur semble avoir traité à la légère;en premier lieu, le risque incendies qui revêt une importance particulière depuis les incendies gigantesques de l'été dernier

et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours ont attiré l'attention sur la nécessité d'éloigner à au moins 600 mètres des boisements les éoliennes en raison à la fois d'incendies qu'elles pourraient provoquer mais surtout pour permettre aux Canadiens de pouvoir intervenir.

En second lieu,il existe un réel risque de pollution des eaux souterraines avec la réalisation des embases en béton dans le sol.L'étude révèle en effet que l'eau se trouve à moins de 3 mètres dans le sol et le promoteur envisage de couler ces socles de 2000 tonnes chacun jusqu'à 4 mètres de profondeur.Il faut également savoir que les fuites d'huile sont courantes au niveau des nacelles d'éoliennes qui risquent d'aggraver encore la pollution des sols et des eaux souterraines.Plus incroyable encore, on découvre que la ZIP est comprise dans une zone de captage des eaux potables et que le site de trouve dans le périmètre de protection rapprochée du point de captage de la prise d'eau de Coulonges sur Charente.

La Cour Administrative d'appel de Nantes a refusé l'implantation d'un parc éolien par un arrêt du 30 mars 2020 en raison de l'insuffisance de l'étude d'impact sur la préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine (Art.L.122-5 du code de l'environnement) ;cet arrêt précise que le contenu de l'étude d'impact doit prendre en compte la perméabilité de la zone saturée ce critère étant déterminant pour l'examen de la vulnérabilité de la nappe et du risque de pollution des eaux souterraines;l'étude doit aussi justifier de l'écart d'altitude entre la nappe et la base des fondations d'éoliennes avec précision s'agissant de la profondeur des fondations.Enfin,cette étude doit être complétée par une analyse des risques pendant la phase du chantier.

Par ailleurs, la Cour Administrative d'Appel de Nancy a également refusé par un arrêt du 25 mars 2021 l'implantation d'un projet éolien dans le périmètre de protection rapprochée d'une source d'eau destinée à la consommation humaine.

Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation et de l'Environnement du Travail (en 2011)" l'installation et l'exploitation d'éoliennes présentent un risque élevé dans les périmètres de protection rapprochée en présence d'une nappe libre dont la surface piézométrique est inférieure à 10 mètres en hautes eaux.En conséquence,la qualité de l'eau prélevée au droit de ce point de captage est directement dépendante de l'activité humaine ce qui rend indispensable la limitation des activités susceptibles de constituer un danger pour la qualité et la circulation des eaux souterraines."

Pour ces raisons ,je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Sujet : [INTERNET] Non au projet éolien d'Ambarnac
De : Dominique de Pontfarcy <d2pontfarcy@gmail.com>
Date : 10/03/2023 18:28
Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'article L.110-1 du code de l'environnement institue un principe de non régression environnementale "selon lequel la protection de l'environnement assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment".

On observe que sur la zone d'étude immédiate d'implantation des éoliennes sont répertoriées, dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique adopté le 3 novembre 2015, 3 Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique(ZNIEFF de type 1) et qu'une quatrième ZNIEFF de type1 se trouve directement sur la zone d'implantation des éoliennes;il s'agit des prairies et tourbières de Broussilles constituées de landes humides et de bas marais qui sont des habitats très favorables à la biodiversité .

Ajoutons à celà l'art.L.211-1 du code de l'environnement qui a pour objet une "gestion équilibrée et durable de la ressource en eau"...Cette "gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques,des sites et des zones humides"... "Elle vise également à assurer la protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements,écoulements,rejets,dépôts directs ou indirects de matière de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques,chimiques,biologiques ou bactériologiques qu'il s'agisse des eaux superficielles,souterraines ou des eaux de mer".

Il est évident que ce projet contrevient au principe de non régression en ce qu'il piétine des protections édictées pour préserver des habitats particulièrement importants pour la ,biodiversité et inscrits comme tels dans le SRCE et que par ailleurs il met en péril la qualité des eaux souterraines directement atteintes par les milliers de tonnes de béton qui serviront de bases aux éoliennes.

Pour ces deux raisons essentielles,je vous demande d'émettre un avis défavorable.

Sujet : [INTERNET] PROJET EOLIEN AMBERNAC

De : "Annie Goursaud" <annie_goursaud@orange.fr>

Date : 10/03/2023 19:59

Pour : <pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur Jean Marie DROUAUD

Vous souhaitant bonne réception de la pièce jointe,

Cordiales salutations

—Pièces jointes :—

PROJET EOLIEN AMBERNAC 1.docx

13,8 Ko

Mme A. GOURSAUD

le 10 mars 2023

16270 NIEUIL

Objet : PROJET EOLIEN AMBERNAC

A L'attention de Monsieur Jean Marie DROUAUD

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens par le présent courrier, vous faire part de ma totale opposition au projet éolien sur la commune d'AMBERNAC.

En effet, après analyse des dossiers d'études réalisées par des bureaux payés par le promoteur, tout laisse penser à une légèreté, voire même une importante négligence, face aux conséquences environnementales irréversibles de ce projet.

Nous sommes ici dans une région karstique, avec la présence de nombreux courants d'eau souterrains, or, aucune étude hydrogéologique n'a été réalisée. Une zone humide précisément sur le secteur sera également effacée, alors qu'aujourd'hui, le problème de rareté de l'eau est récurrent.

Dans un large secteur allant jusqu'aux environs d'Angoulême, la présence de nombreuses grottes, dont certaines récemment découvertes (grotte de la Licorne, Grotte de la Fuite, de Chasseneuil et de Saint Laurent etc . .sont une raison supplémentaire, pour qu'il soit fait, dans le cadre d'études sérieuses nécessaires à un tel projet, des investigations du sous-sol, absentes dans ce dossier.

Lors de la construction du Parc de MOQUEPANIER à la TACHE, une pareille négligence a eu des conséquences puisque ABO WIND, a dû multiplier par 4 le volume de béton, pour combler les gouffres qui n'avaient pas été repérés faute d'étude des sols. Quelle serait la conséquence sur le réseau hydrologique ?

Les risques sur une richesse de la faune et la flore, avec de nombreuses espèces protégées présentes, ont été occultés.

Le projet d'AMBERNAC, s'il voit le jour, sera catastrophique pour un large environnement, des machines de 200 m seront visibles à plusieurs dizaines de kilomètres, avec un impact sur de nombreux monuments et bien évidemment sur la vie des habitants.

Il est intolérable de faire subir aux habitants du secteur les nuisances telles que le bruit, les ombres stroboscopiques, les infrasons ainsi que les courants fuyants, reconnus très dangereux.

Notre génération est en train de mettre notre pays dans un état catastrophique, en détruisant tout ce que les précédentes générations nous ont laissé, non pas pour une transition énergétique verte, mais pour l'enrichissement de sociétés sans foi ni loi.

L'éolien ne sert qu'à enrichir ces sociétés, qui vendront le projet à des inconnus, laissant aux propriétaires des terrains, le soin de démanteler les friches à leurs frais ou plutôt avec les fonds publics, sans aucun recours possible pour les dégradations et le désastre écologique et humain qu'elles auront causé.

Il est fort dommage que le porteur de ce projet n'ai pas permis d'avoir un échange lors de sa venue de présentation, préférant fuir lâchement, plutôt que de renseigner les personnes inquiètes présentes.

Lorsqu'on est droit dans ses bottes, on n'a pas peur de défendre ses idées, même face à quelques dizaines de personnes que nous étions pour échanger, malgré une présence importante, comme jamais vu dans ce village, de la gendarmerie !

Ce comportement est la preuve d'une fébrilité du porteur de projet et des personnes la représentant, ce qui n'a rien pour rassurer les citoyens, soucieux de leur avenir et de celui de leur environnement.

Les études prétendent que la région est favorable à l'éolien car suffisamment ventée ! Or, pourquoi si le vent est suffisant, faire des machines gigantesques de 200 m !

Le dossier des études est un recueil de données très contestables, dont le seul but est l'endoctrinement des citoyens, des élus et des propriétaires fonciers qui espèrent des mannes financières sans prendre conscience des pièges à postériori.

Je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, afin de protéger la population, de donner un avis défavorable à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations

Annie GOURSAUD

Monsieur LEONARD Yvon

le 10 mars 2023

16270 NIEUIL

A l'attention de Monsieur JEAN MARIE DROUAUD

Monsieur,

Je vous prie de noter mon opposition au projet éolien
d'AMBERNAC

Je tiens à apporter mon témoignage concernant l'éolien et notamment ce que je subis depuis la mise en route du parc éolien de NIEUIL à 1km 800 de mon domicile.

En effet, depuis qu'il est en fonctionnement, les nuits sont devenues l'enfer pour moi. Etant un gros dormeur précédemment, depuis la mise en route de ces horreurs, j'ai du mal à dormir et j'ai fréquemment des maux de tête, ce que je ne connaissais pas auparavant au point d'envisager de partir, pour retrouver la qualité de vie perdue.

Comme pour le projet d'AMBERNAC, les dossiers d'études vantaient une énergie verte, permettant de baisser les émissions en CO2, ce qui est une vaste fumisterie, face à l'importance des travaux, du matériel utilisé, de l'acheminement des matériaux et du transport des machines, dont aucune n'est fabriquée en France.

Tout est mensonger et uniquement dans le seul but de l'enrichissement personnel d'une poignée de personnes, qui n'auront pas à en subir les conséquences.

Il est intolérable de ne pas respecter comme le fait WPD les zones humides, la richesse d'une faune et une flore exceptionnelle dans ce secteur.

Notre région est la proie des lobbies éoliens, nos villages vont être prochainement encerclés par un mitage désastreux, de ces monstres d'acier.

Le bruit, les flashes lumineux, les ombres sont insupportables, tant pour les humains que pour les animaux.

Arrêtons ce saccage, la production est intermittente quasi nulle la plupart du temps et dépend des énergies fossiles.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir prendre en compte l'avis négatif de la population très lucide, respectueuse de l'environnement, face à l'escroquerie éolienne.

Cordiales salutations

Yvon léonard

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'Enquête Publique - Parc Eolien d'Ambernac

De : David Manson <dnmanson@gmail.com>

Date : 10/03/2023 23:44

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis contre le projet éolien d'Ambernac car ce projet constitue, s'il est autorisé, une grave menace pour le patrimoine rural. L'installation d'éoliennes de 200m de haut serait en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente Limousine. Une éolienne de 200m se voit à 15km à la ronde.

Le Pays de Charente Limousine n'est pas Paris-La-Défense, où la moyenne des gratte-ciel ne dépasse pas 200m.

Bien sincèrement,

David Manson

5 la Guillottière - 86120 Vézières